

COMPTE-RENDU du CONSEIL DE QUARTIER du PLATEAU

Lundi 1er avril 2019
Salle de la Rigole

Présents : M. Benoît DECHAMPS, Mme Claire DELELIGNE, Mme Nicole DEMOUGIN, Mme Catherine DESCHATRETTE, Mme Nicole HENRY, M. Patrice HOUDEBINE, M. Michel LERMYTE, M. René LORDON, M. Jean-Charles MAURICE, Mme Jeanne NAUDET, Mme Martine ONILLON, M. Emmanuel OSERET, Mme Danielle PIN, M. Luc ROSEL, M. Jean-Yves ROY, M. Mickaël VIDEAU,

Excusés : Mme Maryvonne CLÉMENT-KLEIN, Mme Monique LERMYTE, Mme Jenny MARINARO, Mme Sylvia WEPPE,

Élus :

- M. Guillaume CARISTAN, Adjoint au maire délégué à la Démocratie locale, Jeunesse et Prospective, Quartiers du Plateau et de Lozère,

Services municipaux :

- M. Marc CARPENTIER, Responsable du service Vie locale,
- M. Sébastien MASSON, Chargé de mission Démocratie participative.

Secrétaire de séance : M. Sébastien MASSON.

Introduction :

Ouverture de la réunion par M. Guillaume CARISTAN, Adjoint au Maire chargé du quartier Le Plateau.

Désignation / élection du (de la) président(e) de séance :

Mme Catherine DESCHATRETTE assure la présidence de séance.

Validation du compte-rendu de la réunion du 1er octobre 2019.

Le compte-rendu est validé sans modification.

Mme DESCHATRETTE propose de ~~de~~ modifier l'ordre du jour de sorte que les questions diverses soient abordées avant l'atelier thématique. Cette proposition est retenue par le conseil de quartier.

Mme DESCHATRETTE signale que le site internet de la Ville n'est pas à jour au niveau de la diffusion des comptes rendus validés du conseil de quartier. M. CARISTAN répond que le site de la Ville a fait peau neuve et que la transition nécessite des mises à jour.

Pour répondre à une demande de précisions sur la navette qui va relier le Plateau et le centre ville à partir du 3 avril, M. CARISTAN informe que cette navette sera en service les mercredis entre 8h et 19h30, les samedis entre 8h et 22h30, ainsi que les jeudis et dimanches de 8h à 13h, avec une fréquence de 30 minutes. La navette électrique transportera une vingtaine de personnes. L'application « Zenbus » fournira une géolocalisation en temps réel. M. CARISTAN ajoute qu'il y a déjà eu des demandes pour des arrêts supplémentaires au niveau de La Poste et de la gare RER de Palaiseau ce qui va dans le sens des demandes exprimées par les présents ce soir. Des panneaux seront installés sur l'espace public pour matérialiser les arrêts. Ils comporteront les informations pratiques sur la navette ainsi que les horaires de passage.

1. Points spéciaux – Actualités.

A. Point sur les travaux prévus en 2019 votés par le conseil municipal du 25 mars 2019.

Travaux sur le patrimoine :

- Groupe scolaire Joliot Curie élémentaire : réfection du sol du préau n°5 (non amianté), remplacement des tringles à rideaux dans 7 classes, création d'une galerie couverte d'accès à la cantine.
- Groupe scolaire Caroline Aigle : reprise façade suite dégradation.
- Gymnase Castaing : les travaux du Contrat de Performances Energétiques (CPE) sont terminés (raccordement au chauffage urbain du quartier, remplacement des aérothermes, pilotage de l'éclairage, remplacement des luminaires LED dans les vestiaires, sanitaires et parties communes).
- Gymnase Roger Antoine : le réglage de la température a été revu afin d'assurer le confort thermique pour les usagers du gymnase.
- Salle de la Rigole, nuisances sonores générées par la ventilation de la salle : le problème a bien été identifié. Le bureau d'études et l'entreprise qui ont réalisé l'installation ont proposé des solutions techniques d'amélioration qui devraient pouvoir être mises en œuvre prochainement. Dans l'attente, la ventilation est coupée en dehors des heures d'utilisation de la salle afin de limiter les nuisances pour le voisinage.

Travaux sur les voiries:

- Rue Gabriel Dauphin : Suite aux nombreuses pannes d'éclairage public constatées fin d'année dernière et début d'année, La société BOUYGUES a effectué plusieurs interventions de maintenance.
- Chemin de la Hunière et des Joncherettes : lors de la réunion publique du 6 février 2019 avec les riverains, la ville avait annoncé le début des travaux de réfection de la chaussée du chemin de la Hunière et des Joncherettes, dans sa partie comprise entre l'ENSTA et le chemin de la Batterie de la Pointe. Les travaux sont en cours pour une durée d'environ 6 semaines (hors aléas climatiques). La dernière tranche de travaux de réfection de la chaussée du chemin n'est pas programmée pour prochainement.
- Chemin de la Vauve aux Granges: les travaux d'aménagement sont terminés mis à part la pose des lampadaires. Le stationnement n'est plus autorisé sur cette portion de voie (voir ci-dessous Aménagements ONERA).

Travaux à venir :

- Rue Elisée Reclus / Sinistre mur éboulé : rappel du courrier aux riverains du 19/03/2019 ; un marché des travaux vient d'être lancé par la ville pour déterminer l'entreprise qui réalisera les travaux. Un courrier du Maire a été distribué cette semaine aux riverains du secteur des Joncherettes.
- Rue César Frank : la rue a été retenue au titre du programme des travaux d'investissement de voirie 2019. Les travaux seront effectués dans le courant de l'été. Une réunion publique est prévue pour les riverains.
- Plusieurs pannes ont été constatées sur le réseau d'éclairage public du quartier Camille Claudel. Ces pannes ne sont pas directement liées à l'éclairage public. Des études sont en cours en lien avec Scientipôle pour comprendre l'origine de ces dysfonctionnements et apporter les réponses nécessaires.
- Sur la question des réunions publiques d'information travaux, Mme ONILLON estime que le boîtage des invitations n'est pas suffisamment étendu. Elle émet le souhait que, pour les travaux annoncés dans la rue César Franck, le périmètre de diffusion des invitations soit assez large.

B. Point d'information sur les aménagements du Plateau.

Au sujet de la Ferme des Granges, M. CARISTAN rappelle que l'État est toujours propriétaire d'une partie de ce site. Une négociation est en cours avec le ministère de l'agriculture pour une cession à un prix raisonnable. M. CARISTAN précise que 3 millions d'€ minimum sont nécessaires pour la restauration de la ferme vu son état de délabrement. Aux dernières nouvelles, Les Domaines souhaitent vendre en un seul « paquet » la ferme et le terrain voisin avec le radar désaffecté. La Ville n'ayant pas les moyens de supporter seule un projet sur ce site, il pourrait être porté en faisant intervenir un ou des tiers. M. CARISTAN rappelle que la municipalité a posé deux critères majeurs qui doivent être respectés quelque soit le projet qui pourrait être porté : ce site doit être préservé au niveau architectural et il doit être ouvert aux Palaisiens (voir le PLU au sujet de ce site).

La question de déclencher une procédure de péril par arrêté pour la Ferme des Granges est une nouvelle fois posée par les présents. M. CARISTAN répond qu'il est délicat pour la ville de lancer un arrêté de péril alors qu'elle négocie l'acquisition du site mais que cette hypothèse n'est pas totalement écartée.

Au sujet de la Batterie de la Pointe, M. CARISTAN informe sur le dossier de remise en état du pont d'accès. Un dossier de financement a été accepté par La Fondation du Patrimoine mais des études complémentaires ont montré qu'il fallait reprendre le projet et qu'il serait plus coûteux que prévu initialement.

M. CARISTAN informe également du classement en Espaces Naturels Sensibles (ENS) de toutes les parcelles boisées autour de La Batterie de La Pointe (vote du conseil municipal du 25 mars 2019) et de la signature prochaine d'une convention « Nature en ville » avec le Conseil départemental, dans le cadre du Schéma départemental des ENS, dont le pilote sera l'ENS de la Batterie de la Pointe. Cette convention permettra un travail en concertation concernant la mise en valeur du patrimoine naturel remarquable, la mise en place d'actions de sensibilisation du public local par la sensibilisation à l'éco-citoyenneté ou encore la formation d'agents communaux aux pratiques de gestion extensive et différenciée lors des animations réalisées par le Conservatoire des Espaces Naturels et Sensibles. Au-delà de l'aide technique, le Département de l'Essonne peut apporter dans le cadre de cette convention des aides financières à la commune de Palaiseau dans sa mission de conservation et de protection des sites classés, et également lors des acquisitions foncières que la commune est susceptible de réaliser. La valorisation des sentiers permet la protection des espaces sensibles et des corridors écologiques tout en sécurisant sur le long terme les cheminements doux.

M. CARISTAN rend compte des aménagements de l'ONERA : les travaux réalisés sur le chemin de la Vauve aux Granges, pris en charge par l'ONERA, vont lui permettre d'ouvrir cet accès aux visiteurs et à une partie des salariés (environ 250 entrées par jour sur cette portion). L'accès par le Chemin de la Hunière et des Joncherettes est conservé, notamment pour les livraisons. L'aménagement du chemin de la Vauve aux Granges comprend les lampadaires publics, un trottoir côté ONERA, une noue côté quartier Camille Claudel et une bande cyclable. Une barrière avec accès pompiers ferme l'accès de la forêt aux voitures. Concernant l'évolution de son site, l'ONERA a prévu des constructions de bâtiments neufs essentiellement sur le côté Sud-Est.

En ce qui concerne la RD36, M. CARISTAN annonce qu'il n'y a pas de modification significative prévue sur la portion qui traverse Palaiseau. A une question sur des travaux pour améliorer la sécurité des piétons sur les trottoirs de la rue Maurice Berteaux (RD 36) dans sa partie haute, M. CARISTAN répond qu'ils ne sont pas programmés.

Des commerces sont en cours d'ouverture dans le secteur de la rue Gaspard Monge et boulevard de la Vauve : un supermarché, une boulangerie, une brasserie, une maison de la presse et une agence BNP.

Mme ONILLON émet la proposition de l'ouverture de l'accès Ouest à l'école Polytechnique le week-end.

C. Information sur le printemps de l'environnement.

M. CARISTAN annonce que le printemps de l'environnement aura lieu du 13 au 18 mai sur la thématique « Bougeons ensemble », avec notamment des animations sur la place des Causeuses de 14h à 18h. Le programme étant en cours de stabilisation, les nombreuses animations seront détaillées dans le numéro du Palaiseau Mag'de mai.

2. Questions diverses.

Mme ONILLON regrette la transformation de deux places de parking automobile en station pour vélos en libre-service devant la conciergerie du Quartier Camille Claudel alors que le stationnement automobile est saturé dans le quartier. M. CARISTAN acquiesce quant à la situation de stationnement tendue dans le quartier. Concernant les vélos en libre-service, il précise qu'il s'agit d'une expérimentation en cours avec des « testeurs ». Si l'expérience ZOOV est convaincante, il conviendra de réfléchir aux emplacements des stations. Il fait cependant remarquer que le développement du vélo, sans constituer à ce jour une solution unique aux problèmes existants, peut permettre de limiter les déplacements en voiture et donc le besoin de stationnement automobile.

M. LORDON demande si la caméra de vidéoprotection face au skate park couvre le champ du fond du parking de La Vague afin de protéger ce dernier des actes de vandalisme. M. CARISTAN répond que cette installation le prévoit à terme.

M. CARRIER souhaite savoir ce qu'il en est du marché de la place des Causeuses. M. CARISTAN rappelle qu'un sondage a été mené et qu'il y a une demande pour des commerçants distribuant des produits bio en circuit court. Les professionnels contactés par la Ville n'ont pas été séduits par cette demande. En revanche, la Ville envisage de proposer des animations gourmandes ponctuelles.

M. LORDON demande si la connexion internet au Li-Fi est toujours opérationnelle dans le quartier Camille Claudel. M. CARISTAN répond par l'affirmative et qu'il s'agit d'une expérimentation par EDF d'une nouvelle technologie qui pour le moment n'a pas pu exprimer tout son potentiel notamment par manque d'applications autres que l'accès à Internet.

Mme DESCHATRETTE alerte sur le fait que le panneau d'information sur le conseil de quartier, positionné à la salle de la Rigole doit être utilisé pour sa destination, sinon son utilisation sera détournée. Elle signale également que le conseil de quartier n'a plus de site Internet depuis décembre 2018 et fait appel à volontaires pour sa réouverture.

M. CARISTAN ajoute que le conseil de quartier de Lozère s'est doté récemment d'un site Internet et que celui du Pileu fonctionne toujours.

M. CARRIER signale la persistance des dépôts sauvages d'ordures ménagères au niveau des résidences de la place Séré de Rivières. M. CARISTAN rappelle que des actions de la Ville ont été mises en œuvre (un agent dédié, création de la Brigade Verte...). Le flagrant délit de dépôt sauvage est difficile à constater. M. CARISTAN ajoute que la Ville travaille toujours sur un enlèvement des encombrants à la demande avec le SIOM. Par ailleurs il n'est pas prévu de création de colonnes enterrées sur la ville tant qu'il n'y aura pas un retour d'expérience suffisant sur les colonnes du QCC. M. LORDON reprend la demande, maintes fois formulée au conseil de quartier, d'implanter un panneau rappelant les usages et les risques encourus en cas de dépôts d'ordures et d'encombrants sur l'espace public.

M. LORDON signale que les espaces végétalisés de la rue Pierre Gilles de Genes sont malheureusement utilisés comme des places de stationnement : est-il possible de les protéger par des pieux comme devant le N°3 ?

Les miroirs des extrémités des rues Auguste Rodin et Pierre Gilles de Genes sont régulièrement déplacés par des passages de camions et de cars : les services municipaux seront prévenus pour intervention.

Mme DESCHATRETTE demande des informations sur le projet d'œuvre d'art dans le quartier Camille Claudel (budget participatif 2017). M. CARISTAN répond que le nouveau cahier des charges est en cours de rédaction par le service culturel, préalablement à une présentation à la commission et à un appel à candidatures élargi d'artistes.

3. Atelier « Commission inter-quartiers Investissement », budget participatif 2019 ».

Mme Onillon en tant que déléguée du conseil de quartier Plateau à cette commission fait le compte-rendu de la réunion du 18 mars 2019. Elle rappelle les réalisations précédentes : Square du Pileu (2016), œuvre d'art pour le QCC (2017), plaques patrimoniales et embellissement du carrefour des Francs-Tireurs (2018). Pour 2019 il est envisagé de continuer la réalisation de plaques patrimoniales : dans notre quartier il en faudrait une pour la Batterie de La Pointe. Appel à photos anciennes est lancé pour illustrer les futures plaques. Un parcours pédestre reliant les différentes plaques de la Ville avec un panneau d'entrée de parcours pourrait être mis en œuvre. Par ailleurs l'aménagement des passages sous les ponts dans Palaiseau est proposé pour les rendre moins lugubres.

Sur le Plateau, un terrain de boules pourrait être aménagé sur le terrain entre l'ONERA et le quartier Camille Claudel. Un bilan des terrains de boules disponibles à Palaiseau serait souhaitable pour évaluer les besoins.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 15 avril. Actuellement elle est composée de 2 délégués par conseil de quartier : Mme ONILLON et M. BERTRAND pour notre conseil, issus de la commission « Investissements » du conseil de quartier qui aurait besoin d'être réactivée. Mme ONILLON fait appel à des volontaires pour participer à cette commission.

4. Proposition d'ordre du jour du prochain conseil de quartier.

Lundi 17 juin, 20h, salle de la Rigole.

- . Point sur les projets dans le cadre du budget participatif 2019.
- . Point sur le projet d'œuvre d'art dans le quartier Camille Claudel.
- . Travaux de la rue Élisée Reclus.
- . Point sur le pont de la Batterie de la pointe.